

Vingt-cinquième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2000 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loïselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit et Yvon Pineault.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Madame la commissaire : Micheline Sauvé se joint à la réunion à 19 h 40.

Monsieur le commissaire : Réjean Bessette se joint à la réunion à 20 h 10.

**Autres présences :** Monsieur Pierre Buisson, directeur général;  
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;  
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;  
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;  
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;  
Monsieur Richard Laforest, directeur par intérim du Service des ressources humaines.  
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;  
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;  
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

**Absence :** Monsieur le commissaire : Claude St.Pierre.

## **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

## **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**HR 00.04.10**  
**001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 05.1 « Bâtir ensemble »
- 05.2 Représentation au Conseil supérieur de l'Éducation
- 12.1 Félicitations

## **ORDRE DU JOUR**

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 13 mars 2000 (document SG 00.04.10-04.1)
  - Suivi au procès-verbal

- 04.2 Correspondance :
- Monsieur Jules Fournier, directeur de cabinet adjoint de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, madame Pauline Marois : Accusé de réception de la résolution d'appui au comité de survie de l'Hôpital du Haut-Richelieu
  - Monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau de la députée de Chambly, madame Louise Beaudoin : Accusé de réception de la résolution d'appui au comité de survie de l'Hôpital du Haut-Richelieu
  - Monsieur Bernard Parent, attaché politique du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault : Accusé de réception du rapport annuel 1998-1999
  - Madame Diane Benoit : Transport des enfants lors de sorties éducatives (document ci-joint)
- 04.3 Protocole d'entente : École Saint-Jacques de Saint-Jacques-le-Mineur (article 93 L.I.P.) (document SG 00.04.10-04.3)
- 04.4 Rapport annuel sur la professionnalité 1998-1999 (article 262 L.I.P.) (document DG 00.04.10-04.4)
- 04.5 Politique d'appréciation du rendement du directeur général AGP 01
- 04.6 Nomination des membres du comité prévu à l'article 4 de la Politique d'appréciation du rendement du directeur général
- 04.7 Politique locale de gestion AGP 02
- 05.1 « Bâtir ensemble »
- 05.2 Représentation au Conseil supérieur de l'Éducation
- 06.1 Adoption des calendriers scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle (document EA 00.04.10-06.1)
- 06.2 Rapport de la clientèle adulte au 15 mars 2000 (document EA 00.04.10-06.2)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 15 mars 2000 (document RF 2000.04.10-09.1)
- 10.1 Transport scolaire pour raisons de sécurité (document RM 00.04.10.-10.1)
- 10.2 Aliénation d'immeuble (document RM 00.04.10-10.2)
- 10.3 Location de locaux, édifice Honoré-Mercier (document RM 00.04.10-10.3)
- 10.4 Adjudication de contrats :
- 10.4.1 Fenestration : Écoles Marguerite-Bourgeoys et Sacré-Cœur (Iberville) (document RM 00.04.10-10.4.1)
  - 10.4.2 Fenestration : École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Saint-Jean-sur-Richelieu) (document RM 00.04.10-10.4.2)
  - 10.4.3 Réfection de toitures : Écoles Marguerite-Bourgeoys, Chabanel et Sacré-Cœur (Iberville) (document RM 00.04.10-10.4.3)
  - 10.4.4 Travaux de rénovation : École Saint-Joseph (Richelieu) (document RM 00.04.10-10.4.4)
  - 10.4.5 Remplacement du cylindre hydraulique de l'ascenseur : Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 00.04.10-10.4.5)
  - 10.4.6 Micro-ordinateurs et périphériques (document RM 00.04.10-10.4.6)
11. Commissaires-parents
12. Autres sujets :
- 12.1 Félicitations
13. Levée de la séance

**Adopté unanimement.**

### **03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Jacques Lapointe, père d'un enfant fréquentant l'école Victor-Doré à Montréal, fait part au Conseil des commissaires d'une problématique au niveau du transport de son fils.

Madame Diane Benoit, mère de deux enfants fréquentant l'école Saint-Eugène, demande que la Commission scolaire priorise le transport par autobus lors de sorties éducatives.

Madame Line Clermont, mère d'un enfant de l'école Saint-Jacques de Clarenceville, fait part d'une problématique survenue à l'école et s'informe de l'état de la situation.

#### **04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 13 MARS 2000 (Document SG 00.04.10-04.1)**

**HR 00.04.10**  
**002**

Il est proposé par monsieur Gilles Loïselle :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2000, tel que déposé.

**Adopté unanimement.**

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 13 mars 2000.

#### **04.2 CORRESPONDANCE**

- Monsieur Jules Fournier, directeur de cabinet adjoint de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, madame Pauline Marois : Accusé de réception de la résolution d'appui au comité de survie de l'Hôpital du Haut-Richelieu.
- Monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau de la députée de Chambly, madame Louise Beaudoin : Accusé de réception de la résolution d'appui au comité de survie de l'Hôpital du Haut-Richelieu.
- Monsieur Bernard Parent, attaché politique du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault : Accusé de réception du rapport annuel 1998-1999.
- Madame Diane Benoit : Transport des enfants lors de sorties éducatives.
- Monsieur Luc Bois, directeur de l'école secondaire Beaulieu : Invitation à l'exposition annuelle des sciences humaines, le 18 avril 2000.

#### **04.3 PROTOCOLE D'ENTENTE : ÉCOLE SAINT-JACQUES DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR (ARTICLE 93 L.I.P.) (Document SG 00.04.10.04.3)**

Considérant l'article 93, 2<sup>e</sup> paragraphe, de la Loi sur l'instruction publique, qui mentionne que : « Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an ».

Considérant la résolution numéro CE 00.03.15-006 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur), qui demande à la Commission scolaire l'autorisation de conclure une entente pour plus d'une année avec le Centre d'accès communautaire à Internet (C.A.C.I.), organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

**HR 00.04.10**  
**003**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'autoriser le Conseil d'établissement de l'école Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur), à conclure une entente d'utilisation du local informatique avec le Centre d'accès communautaire à Internet (C.A.C.I), pour les années 2000-2001 à 2002-2003.

**Adopté unanimement.**

**04.4 RAPPORT ANNUEL SUR LA CONFESIONNALITÉ 1998-1999**  
**(ARTICLE 262 L.I.P.) (Document DG 00.04.10-04.4)**

Dépôt du rapport annuel sur la confessionnalité 1998-1999, tel que prescrit par l'article 262 de la Loi sur l'instruction publique.

**04.5 POLITIQUE D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AGP 01**

**HR 00.04.10**  
**004**

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la Politique d'appréciation du rendement du directeur général, portant le numéro AGP 01, soit adoptée, telle que déposée.

**Adopté unanimement.**

**04.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PRÉVU À L'ARTICLE 4 DE LA POLITIQUE D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Madame Nicole Devost propose monsieur Pierre Boudreau;  
Madame Monique Brière propose madame Ghislaine Gasper;  
Monsieur Yvon Pineault propose madame Andrée Bouchard;  
Madame Josiane Fabry propose monsieur François Blais;  
Monsieur Noël L'Écuyer propose madame Thérèse Lasnier;  
Madame Nicole Devost propose madame Micheline Sauvé;  
Madame Thérèse Lasnier propose madame Michelle Laporte.

Madame André Bouchard propose que les nominations soient closes.

Madame Michelle Laporte refuse;  
Madame Micheline Sauvé refuse;  
Madame Thérèse Lasnier refuse;  
Monsieur François Blais accepte;  
Madame Andrée Bouchard refuse;  
Madame Ghislaine Gasper accepte;  
Monsieur Pierre Boudreau accepte.

**HR 00.04.10**  
**005**

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que le comité prévu à l'article 4 de la Politique d'appréciation du directeur général soit formé de :

Madame Nicole Mongeon-Guay, présidente;  
Monsieur François Blais, madame Ghislaine Gasper et monsieur Pierre Boudreau, commissaires;  
Madame Lynda Tessier, commissaire-parent.

**Adopté unanimement.**

#### **04.7 POLITIQUE LOCALE DE GESTION AGP 02**

**HR 00.04.10**  
**006**

Il est proposé par madame Micheline Sauv  :

Que la Politique locale de gestion, portant le num ro AGP 02, soit adopt e, telle que d pos e.

**Adopt  unanimement.**

#### **05.1 « BÂTIR ENSEMBLE »**

Madame Suzanne Tremblay annonce aux membres du Conseil des commissaires qu'ils recevront sous peu, une invitation pour le lancement d'un document produit conjointement par le r seau des Affaires sociales et le r seau scolaire.

L' v nement aura lieu   la salle Mille Roches, le 6 juin 2000,   16 h. Les directrices et directeurs de nos  coles seront aussi pr sents.

#### **05.2 REPR SENTATION AU CONSEIL SUP RIEUR DE L' DUCATION**

**HR 00.04.10**  
**007**

Il est propos  par madame Th r se Lasnier :

De proposer la candidature de madame Suzanne Tremblay au Conseil sup rieur de l' ducation.

**Adopt  unanimement.**

#### **06.1 ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES   LA FORMATION G N RALE DES ADULTES ET   LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Document EA 00.04.10-06.1)**

**HR 00.04.10**  
**008**

Il est propos  par monsieur Luc Mercier :

D'adopter les calendriers scolaires   la Formation g n rale des adultes et   la Formation professionnelle, tels que d pos s.

**Adopt  unanimement.**

#### **06.2 RAPPORT DE LA CLIENT LE ADULTE AU 15 MARS 2000 (Document EA 00.04.10-06.2)**

Monsieur Wasfi Daoud d pose et commente le rapport de la client le adulte au 15 mars 2000.

#### **08.1 D MISSIONS**

**HR 00.04.10**  
**009**

Il est propos  par madame Ghislaine Gasper :

Que la d mission, pour le motif « retraite », de madame Nicole Boudreault, enseignante   l' cole Saint-Vincent, soit accept e   compter du 24 avril 2000.

**Adopt  unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**010**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Aline Messier-Monty, enseignante à l'école Sacré-Cœur (Iberville), soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

**Adopté unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**011**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Conrad Courcy, enseignant à l'école Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

**Adopté unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**012**

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Angéline Viens, enseignante à l'école Napoléon-Bourassa, soit acceptée à compter du 13 mars 2000.

**Adopté unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**013**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Robert Delorme, enseignant à l'école Professionnelle de Métiers, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

**Adopté unanimement.**

**08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT**

Considérant le motif « affaires personnelles »;

**HR 00.04.10**  
**014**

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour l'année scolaire 2000-2001, soit accordé à madame Pierrette Roy-Bernier, préposée aux élèves handicapés à l'école Marie-Rivier.

**Adopté unanimement.**

Considérant le motif « affaires personnelles »;

**HR 00.04.10**  
**015**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 2000, soit accordé à madame Jacqueline Soutière, surveillante d'élèves 10 heures et moins / semaine à l'école Marie-Rivier.

**Adopté unanimement.**

Considérant le motif « formation et perfectionnement »;

**HR 00.04.10**  
**016**

Il est proposé par monsieur Gilles Loïselle :

Que la prolongation du congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 31 août 2000 au 31 août 2001, soit accordé à monsieur Jean-Guy Carpentier, directeur d'école.

**Adopté unanimement.**

Considérant le motif « affaires personnelles »;

**HR 00.04.10**  
**017**

Il est proposé par madame Micheline Sauv   :

Qu'un cong   sans traitement   quivalent    cent pour cent (100 %) de sa t  che r  guli  re de travail, pour la p  riode du 1<sup>er</sup> juin 2000 au 31 mai 2001, soit accord      monsieur Andr   Bessette, ouvrier d'entretien classe II    l'  cole Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville).

**Adopt   unanimement.**

Consid  rant le motif « affaires personnelles »;

**HR 00.04.10**  
**018**

Il est propos   par madame Ghislaine Gasper :

Qu'un cong   sans traitement   quivalent    vingt pour cent (20 %) de sa t  che r  guli  re de travail, pour la p  riode du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001, soit accord      madame Sylvie Laflamme, orthophoniste    l'  cole Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford).

**Adopt   unanimement.**

Consid  rant le motif «   ducation des enfants »;

**HR 00.04.10**  
**019**

Il est propos   par madame Josiane Fabry;

Qu'un cong   sans traitement   quivalent    vingt pour cent (20 %) de sa t  che r  guli  re de travail, pour la p  riode du 19 juin 2000 au 30 juin 2001, soit accord      madame Sylvie Langelier, orthophoniste    l'  cole Notre-Dame-du-Sacr  -C  ur.

**Adopt   unanimement.**

Consid  rant le motif «   ducation des enfants »;

**HR 00.04.10**  
**020**

Il est propos   par madame Michelle Laporte :

Qu'un cong   sans traitement   quivalent    quarante pour cent (40 %) de sa t  che r  guli  re de travail, pour la p  riode du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001, soit accord      madame Jos  e Denis, secr  taire d'  cole    l'  cole Saint-G  rard.

**Adopt   unanimement.**

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

**HR 00.04.10**  
**021**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001, soit accordé à madame Isabelle Marceau, orthopédoclogue aux écoles Saint-Eugène et Saint-Blaise.

**Adopté unanimement.**

**09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 15 MARS 2000 (Document RF 2000.04.10-09.1)**

Dépôt de la liste des comptes à payer du 15 mars 2000, pour un montant de 2 774 004,88 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Josiane Fabry.

**10.1 TRANSPORT SCOLAIRE POUR RAISONS DE SÉCURITÉ (Document RM 00.04.10-10.1)**

Attendu le mandat confié au responsable du transport scolaire en mai 1999, au regard du transport pour raisons de sécurité (résolution HR 99.05.10-028);

Attendu le rapport déposé le 23 mars 2000 sur le résultat des rencontres avec les intervenants de différents milieux;

**HR 00.04.10**  
**022**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le rapport, accompagné de remerciements, soit transmis aux municipalités concernées pour leur participation à notre démarche.

Qu'une demande spécifique soit transmise aux municipalités suivantes pour les besoins exprimés, à savoir :

L'Acadie : Apporter une attention particulière au déneigement des trottoirs.

Sainte-Brigide : Prévoir l'ajout d'un brigadier scolaire.

Marieville : Assurer la présence de brigadiers scolaires durant la période hivernale pour les zones Ouellette/Chambly et Sainte-Marie.

Qu'un document sommaire des zones identifiées pour raisons de sécurité, soit déposé au Conseil des commissaires le 8 mai 2000, pour approbation.

**Adopté unanimement.**

## **10.2 ALIÉNATION D'IMMEUBLE (Document RM 00.04.10-10.2)**

Attendu la loi et les règlements en vigueur, au regard de l'aliénation d'un immeuble.

Attendu la non-utilisation de l'immeuble sis au 495, avenue Bessette à Saint-Athanase.

**HR 00.04.10**  
**023**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'une demande soit transmise au ministère de l'Éducation en vue de se départir de l'immeuble situé au 495, avenue Bessette à Saint-Athanase par l'entremise d'un agent d'immeubles ou par voie de soumissions publiques.

La propriété étant décrite par le lot numéro 232-16 du cadastre de la paroisse de Saint-Athanase, division du bureau de la publicité des droits de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'une superficie de 90 000 pieds carrés incluant un bâtiment d'une superficie de 657 mètres carrés, tel qu'apparaissant au plan préparé par Laurent Véronneau, arpenteur-géomètre, du 18 novembre 1974.

La valeur uniformisée pour l'année 2000 se chiffre à 244 300 \$.

**Adopté unanimement.**

## **10.3 LOCATION DE LOCAUX, ÉDIFICE HONORÉ-MERCIER (Document RM 00.04.10-10.3)**

**HR 00.04.10**  
**024**

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'accepter le bail intervenu entre la Commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu pour la location de 518 mètres carrés à l'édifice Honoré-Mercier.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer ledit bail.

**Adopté unanimement.**

## **10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS :**

### **10.4.1 FENESTRATION : ÉCOLES MARGUERITE-BOURGEOYS ET SACRÉ-CŒUR (IBERVILLE) (Document RM 00.04.10-10.4.1)**

**HR 00.04.10**  
**025**

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme J. Raymond Couvreur Inc., le contrat de fenestration et le remplacement d'unités scellées de l'école Marguerite-Bourgeois, pour un montant de 112 660,00 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**026**

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Arcon Canada, le contrat de fenestration à l'école Sacré-Cœur (Iberville), pour un montant de 123 400,00 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**10.4.2 FENESTRATION : ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR**  
**(SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU) (Document RM 00.04.10-10.4.2)**

**HR 00.04.10**  
**027**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Constructions R. Lebrun Inc., le contrat de fenestration à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Saint-Jean-sur-Richelieu), pour un montant de 40 258,75 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**10.4.3 RÉFECTION DE TOITURES : ÉCOLES MARGUERITE-**  
**BOURGEOYS, CHABANEL ET SACRÉ-CŒUR (IBERVILLE)**  
**(Document RM 00.04.10-10.4.3)**

**HR 00.04.10**  
**028**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Couverture Bourassa Inc., le contrat de réfection de toiture à l'école Marguerite-Bourgeois, pour un montant de 30 159,31 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**029**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Omer Brault Inc., le contrat de réfection de toiture à l'école Sacré-Cœur (Iberville), pour un montant de 12 800,00 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**HR 00.04.10**  
**030**

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Omer Brault Inc., le contrat de réfection de toiture à l'école Chabanel (Iberville), pour un montant de 34 674,00 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**10.4.4 TRAVAUX DE RÉNOVATION : ÉCOLE SAINT-JOSEPH**  
**(RICHELIEU) (Document RM 00.04.10-10.4.4)**

**HR 00.04.10**  
**031**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Rénovatech, le contrat de rénovation de l'école Saint-Joseph (Richelieu), pour un montant de 312 883,00 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

**Adopté unanimement.**

**10.4.5 REMPLACEMENT DU CYLINDRE HYDRAULIQUE DE**  
**L'ASCENSEUR : POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-**  
**RACICOT (Document RM 00.04.10-10.4.5)**

**HR 00.04.10**  
**032**

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Richelieu Inc., le contrat pour le remplacement du cylindre hydraulique de l'ascenseur à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour un montant de 16 450,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté unanimement.**

**10.4.6 MICRO-ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES (Document RM**  
**00.04.10-10.4.6)**

**HR 00.04.10**  
**033**

Il est proposé par madame Nicole Devost :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes :

- Ciara Technologies, pour un montant de 3 249,45 \$ (taxes incluses)
  - SPM Jitec Montréal, pour un montant de 76 087,91 \$ (taxes incluses)
- les contrats pour la fourniture de micro-ordinateurs et périphériques.

**Adopté unanimement.**

## **11. COMMISSAIRES-PARENTS**

- Madame Lynda Tessier informe le Conseil des commissaires que le Comité de parents est à compléter les résultats du sondage effectué sur « la place de la religion à l'école ».
- Madame Lynda Tessier informe le Conseil des commissaires que le Comité de parents prépare un colloque pour les parents. Dès que les informations seront disponibles, elle les communiquera aux membres du Conseil.

## **12. AUTRES SUJETS :**

### **12.1 FÉLICITATIONS**

Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient adressées à mesdames Diane Michaud, Kim Hémond, Sylvie Gadoury et Sylvie Tétreault, parents bénévoles. Mesdames Manon Thibodeau et Dominique Bourque, enseignantes à l'école Bruno Choquette, et à madame Lise Normandin, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, pour leur implication dans l'activité midi-théâtre, et du merveilleux spectacle présenté à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, le 7 avril 2000.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 00.04.10**  
**034**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté unanimement.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL